

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Mise en place d'un
abonnement pour le
stationnement des
professionnels**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2018
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 27 septembre 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 septembre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix huit, le 26 septembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille
dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame
PEUGNET, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame
NICOLAS, Monsieur PRIoux, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de
CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON*,
Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame
LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT,
Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER,
Monsieur PAQUERIT, Madame DUMONT, Monsieur
LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur CAMASSES,
Monsieur LEVEQUE, Madame RHONE, Madame ROULY,
Monsieur ROUXEL

*Monsieur MIGEON (présent à compter du dossier 18 D 09)

Avait donné procuration :

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur le Maire
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC
Monsieur JOUSSE à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur DEGEORGE à Madame GOMMIER

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame ANDRE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20180926-18-D-13-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

N° DE DOSSIER : 18 D 13

OBJET : MISE EN PLACE D'UN ABONNEMENT POUR LE STATIONNEMENT DES PROFESSIONNELS

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a acté la dépenalisation du stationnement par un arrêté en date du 1^{er} janvier 2018. Les grands objectifs poursuivis par cette réforme sont de faciliter l'accès au stationnement pour ceux qui viennent faire des achats et des démarches en centre-ville et de gérer la politique de stationnement avec plus de souplesse et des recettes constantes pour la Ville.

Cependant, aucun aménagement n'a été envisagé pour les professionnels mobiles travaillant sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye. Il est donc envisagé de faire évoluer la grille tarifaire en créant un abonnement professionnel (mensuel ou annuel) permettant un stationnement sur voirie en zone payante du centre-ville.

Les professions pouvant bénéficier de cet abonnement sont :

- les médecins,
- les infirmiers,
- les kinésithérapeutes,
- les aides à domicile,
- les artisans effectuant des entretiens ou de la maintenance.

Un accès simplifié aux facilités de stationnement de surface peut constituer une aide apportée aux professionnels et garantir leur venue dans le centre-ville. Il s'agit également de favoriser le maintien sur Saint-Germain-en-Laye des professionnels de santé y exerçant une activité libérale en leur permettant de se déplacer au domicile des patients.

L'abonnement sera renouvelable annuellement, dématérialisé et lié à la plaque d'immatriculation du véhicule. L'accès à l'abonnement se fera par un droit d'inscription de 30 € par an et par véhicule. Celui-ci permettra d'avoir accès à un abonnement mensuel à 40 € ou un abonnement annuel à 480 € offrant le stationnement gratuit dans les zones centre, Alsace et Gambetta et un tarif préférentiel dans le secteur hypercentre.

Les modalités précises d'attribution de cette carte par les services de la Ville et ses modalités d'utilisation, compléteront l'arrêté de réglementation générale du stationnement payant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs et les conditions d'abonnement tels qu'annexés à la présente délibération.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

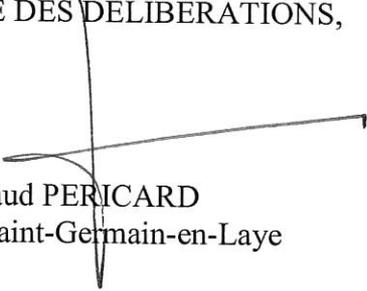
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame RHONE votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place un abonnement pour le stationnement des professionnels et adopte les tarifs et conditions d'abonnement tels qu'annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Zone Hypercentre Nombre de places : 360				Zone Centre et Gambetta Nombre de places : 370 + 180				Zone Alsace Nombre de places : 295				
Durée	Tarif en vigueur	Abonnement résident	Abonnement professionnel	Durée	Tarif en vigueur	Abonnement résident	Abonnement professionnel	Durée	Tarif en vigueur	Abonnement résident	Abonnement professionnel	
30 minutes	1,00 €	20 € / mois 60 € / trimestre 220 € / an	40 € / mois 480 € / an	30 minutes	0,50 €	20 € / mois 60 € / trimestre 220 € / an	40 € / mois 480 € / an	30 minutes	0,60 €	20 € / mois 60 € / trimestre 220 € / an	40 € / mois 480 € / an	
1 heure	2,00 €			1 heure	1,00 €			1 heure	1,20 €			
1 heure 30	4,00 €			1 heure 30	2,00 €			1 heure 30	1,80 €			
Jusqu'à 5 heures	25,00 €			25,00 €	2 heures			2,40 €	2 heures			2,40 €
					3 heures			8,00 €	3 heures			4,50 €
					Jusqu'à 10 heures			25,00 €	25,00 €			4 heures
		Jusqu'à 10 heures	25,00 €									